

Médiathèque(s)
3 SIÈGES À VOTRE SERVICE PUTEAUX

L'ARDEUR
du 5 au 31 mars 2018

PRINTEMPS
POÈTES

NOM :

Prénom :

Classe : Ecole :

Téléphone :



L'ARDEUR

R E G L E M E N T

Article 1 :

Dans le cadre de la manifestation nationale du Printemps des Poètes, les médiathèques de la ville de Puteaux organisent l'animation « un printemps des poètes participatif » s'adressant aux collégiens, lycéens et adultes.

Article 2 : thème de l'édition 2018

De quoi ou de qui parleriez-vous avec passion ?

Ecrivez un poème ardent.

Servez-vous de la fougue des mots pour évoquer un lieu, une activité, une personne, un sentiment, la nature, un objet...

Soignez la mise en page, illustrez... Partagez votre enthousiasme, faites preuve de vitalité, de musicalité, d'originalité !

Vos poèmes seront affichés dans les médiathèques, projetés sur nos écrans, et en une du site internet des médiathèques.

- Venez voter dans une urne mise à votre disposition

- ou sur notre site internet.

Article 3 : Participation

Les participants doivent nécessairement être résidents ou scolarisés dans la ville de Puteaux.

La participation au concours est gratuite. Elle suppose l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Le nom, le prénom, l'âge (et la classe pour les adolescents) au recto et un contact téléphonique au verso devront impérativement être inscrits.

Ces informations devront être clairement lisibles.

Les binômes, trinômes... ne seront pas acceptés.

2 poèmes **maximum** par participant.

Article 4 : dépôt des poèmes

Les poèmes peuvent être déposés dans une des médiathèques de la ville :

- Palais de la Médiathèque, 122 rue de la République

- Médiathèque Jules Verne, 4 rue Marcelin Berthelot

- Halte Culturelle Bellini, 5 rue Jean Jaurès

Date limite : **31 mars 2018 à 18 h**

Article 5 : Prix

Les gagnants seront récompensés par des livres et/ou articles de papeterie. Les prix seront attribués ainsi :

Participations individuelles :

3 prix pour le niveau rassemblant les 6e -5e

3 prix pour le niveau rassemblant les 4e -3e

3 prix pour le niveau rassemblant les lycéens et adultes

2 prix pour les participations collectives (2 collèges)

Les participants peuvent se voir restituer leurs poèmes après demande auprès des bibliothécaires.

Article 6 :

La remise des prix aura lieu le mercredi 2 mai 2018 à 18h30 dans l'auditorium jeunesse du Palais de la Médiathèque (1er étage) 122, rue de la République. Les poèmes des gagnants seront lus à voix haute.

Article 7 : Dispositions réglementaires

Un exemplaire du présent règlement est disponible dans chacune des médiathèques

participantes, et est également consultable sur le site internet de la ville de Puteaux et celui des médiathèques.

Les participants autorisent l'exposition de leurs poèmes dans les médiathèques pendant la durée du concours.

Les gagnants autorisent par avance la diffusion de leur nom/prénom, l'exposition de leur poème, les photos faites à l'occasion de la remise des prix, dans toutes les publications et sites internet de la ville, et autres sites

ou publications partenaires.

Les participants acceptent d'être pris en photo et filmés à l'usage exclusif de la Ville, dans le cadre de la promotion de la manifestation pour cette édition et les éditions à venir, à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant.

Article 8 : Dispositions générales

Les poèmes lauréats du concours restent la propriété de la ville de Puteaux, qui pourra les utiliser dans le cadre de ses activités d'information et de communication.

Aucun participant ne pourra réclamer de droits pour ces utilisations.

Article 9 : Limite de responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou dommages causés aux oeuvres réalisées.